

Procès-verbal de la consultation publique sur
le projet de règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) sur mandat du conseil municipal à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (volet municipal)

Le mardi 21 mai 2019 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

PRÉSENCES

Richard Ryan, président
Dominic Perri, vice-président
Younes Boukala
Yves Gignac
Fanny Magini
Véronique Tremblay
Maeva Vilain
Lise Zarac

AUCUNE ABSENCE

ASSEMBLÉE : En plus des commissaires, sept personnes étaient présentes dans la salle, dont trois fonctionnaires.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Richard Ryan, ouvre la séance à 17 h 03 en invitant les personnes présentes dans la salle à prendre place et en leur souhaitant la bienvenue, de même qu'aux personnes qui suivent les travaux via la webdiffusion.

Il se présente et rappelle le sujet de cette consultation publique qui se termine ce soir avec l'adoption des recommandations à l'issue de l'examen public mené en vertu de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sur le *Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments*, qui vise à modifier le règlement qui encadre la construction de nouveaux bâtiments ainsi que la transformation de bâtiments existants afin d'intégrer la plus récente version du Code de construction du Québec (CCQ) au règlement existant. Certaines de ces modifications visaient également à mettre en œuvre de la réponse du comité exécutif à plusieurs des recommandations émises par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs dans son rapport intitulé *L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal*.

Puis, il invite ses collègues commissaires à se présenter en débutant par le vice-président de la Commission, M. Dominic Perri.

M. Ryan souhaite la bienvenue aux fonctionnaires de la Direction de l'urbanisme du Service de la mobilité et de l'urbanisme responsable de ce dossier.

- M^{me} Monique Tessier, cheffe de division
- M. Yves Monty, cadre sur mandat

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président explique le déroulement prévu pour cette séance en précisant que les commissaires et lui-même feront la lecture intégrale du projet de recommandations de la Commission formulées à l'issue de la consultation publique menée. Par la suite, il invitera les personnes du public qui le souhaiteront à prendre la parole pour une brève période de questions et de commentaires sur le projet de recommandations adoptées. Finalement, les commissaires pourront également intervenir.

M. Ryan invite les membres de la commission à procéder à l'adoption de l'ordre du jour déposé.

Sur une proposition de M. Yves Gignac, appuyée par Mme Fanny Magini, l'ordre du jour déposé est adopté à l'unanimité.

3. Projet de règlement modifiant le règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) – Adoption des recommandations

Le président débute la lecture du projet de recommandations en remerciant toutes les personnes et organismes y ayant pris part ainsi que l'équipe de la Division de l'urbanisme sous la responsabilité de Mme Monique Tessier. Puis, les commissaires poursuivent la lecture.

À la suite de la lecture, le président invite les membres de la Commission à proposer l'adoption du projet de recommandation en bloc.

Sur une proposition de M. Dominic Perri, appuyée par M. Yves Sarault, les recommandations de la Commission sont adoptées.

3.1. Période de questions et commentaires du public

M. Ryan ouvre la période de prise de parole du public, dont voici la synthèse ci-dessous :

Personnes / Organismes	Questions / Commentaires – dépôt de mémoire
ACQ (Association de la construction du Québec) M. Longpré, conseiller technique	Demande si la Commission a pu prendre connaissance du mémoire malgré qu'il ait été transmis hors délais, ce à quoi le président répond par l'affirmative. D'autre part, il salue la R-21 qui vise à assouplir la norme relative à la superficie minimale de la chambre à coucher principale, qui selon l'ACQ était trop importante de sorte à engendrer une augmentation substantielle des coûts de construction. En conclusion, M. Longpré questionne le délai de mise en œuvre du règlement, ce à quoi on répond que ce sera dans les six mois de l'adoption du règlement.
Mme Claire Adamson	Se questionne à savoir si les promoteurs auront tendance à augmenter la hauteur des bâtiments pour se soustraire à la réglementation en lien avec la R-1, ce à quoi le président répond que c'est précisément ce qui a motivé les Commissions à recommander la recherche d'un mécanisme visant à éviter qu'un trop grand nombre de projets puisse se soustraire aux obligations en matière d'accessibilité universelle.

3.2. Période de questions et commentaires des commissaires

M. Ryan invite les commissaires qui le souhaiteraient à prendre la parole. En l'absence de prise de parole des membres de la Commission, le président résume l'intention globale de la Commission avec ces recommandations, notamment en ce qui a trait à la nécessité d'aller de l'avant sans tarder avec cette première phase de modifications réglementaire, mais surtout de poursuivre les démarches en vue d'en arriver rapidement à proposer un second projet de règlement pour aller plus loin en matière d'exigences relatives au bâtiment durable dans le contexte où les changements climatiques s'intensifient et à la lumière de toute la littérature scientifique disponible pour atteindre les cibles de carboneutralité.

4. Levée de l'assemblée

En conclusion de cette consultation publique, le président de la commission remercie toutes les personnes qui ont participé au processus, les personnes présentes, Mme Monique Tessier et M. Yves Monty de la Division de l'urbanisme, ses collègues commissaires, la secrétaire recherchiste ainsi que les membres de l'équipe technique.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 17 h 28.

ADOPTÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2019

(ORIGINAL SIGNÉ)

Richard Ryan
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste